



KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE  
2, allée de la forêt d'Halatte  
Bâtiment Alatum 2  
B.P. 20061  
60105 Creil cedex

Téléphone : +33 (0)3 44 55 97 00  
Télécopie : +33 (0)3 44 55 37 82  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**A.D.E.C.A.S.O.**

Rapport du commissaire aux  
comptes sur les comptes  
annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014  
A.D.E.C.A.S.O.  
2, rue Niepce  
60200 COMPIEGNE  
*Ce rapport contient 17 pages*  
Référence : GR/SL/LD

KPMG Audit Paris et Centre,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée  
inscrite à la Compagnie  
Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG Audit Paris et Centre  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
Capital : 200 000 €.   
Code APE 6920Z  
512 612 391 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 69 51 26 12 391



KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE  
2, allée de la forêt d'Halatte  
Bâtiment Alatum 2  
B.P. 20061  
60105 Creil cedex

Téléphone : +33 (0)3 44 55 97 00  
Télécopie : +33 (0)3 44 55 37 82  
Site internet : www.kpmg.fr

**A.D.E.C.A.S.O.**

Siège social : 2, rue Niepce  
60200 COMPIEGNE

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association A.D.E.C.A.S.O., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées dans votre association. Nos contrôles ont porté principalement sur la correcte application du principe de séparation des exercices notamment concernant les subventions, ainsi que sur la correcte évaluation des charges de personnel.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Creil, le 11 mai 2015

KPMG Audit Paris et Centre



Géraldine Roosen  
Commissaire aux comptes

## Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	31 892	31 672	220	
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	128 319	91 040	37 279	5 444
Autres immobilisations corporelles	96 664	68 897	27 767	18 454
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	18 400		18 400	2 867
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>275 275</b>	<b>191 610</b>	<b>83 665</b>	<b>26 764</b>
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits Intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	191 049		191 049	136 148
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	534 356		534 356	627 071
Charges constatées d'avance	27 908		27 908	32 695
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>753 313</b>		<b>753 313</b>	<b>795 915</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 028 588</b>	<b>191 610</b>	<b>836 978</b>	<b>822 679</b>

## Bilan

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	391 749	365 790
Report à nouveau	198 415	197 388
RESULTAT DE L'EXERCICE	9 223	26 986
Subventions d'investissement	2 928	9 011
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	602 316	599 175
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	51 987	26 549
Fonds dédiés sur autres ressources	56 403	35 036
FONDS DEDIES	108 390	61 585
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 501	71 341
Dettes fiscales et sociales	72 772	90 580
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	126 273	161 920
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>836 978</b>	<b>822 679</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 181 519	100,00	1 187 991	100,00	-6 472	-0,54
Reprises et Transferts de charge	110 325	9,34	122 771	10,33	-12 446	-10,14
Cotisations						
Autres produits	28 862	2,44	11 842	1,00	17 020	143,72
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 320 706</b>	<b>111,78</b>	<b>1 322 604</b>	<b>111,33</b>	<b>-1 898</b>	<b>-0,14</b>
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	815 200	69,00	845 851	71,20	-30 651	-3,62
Impôts et taxes	16 360	1,38	29 920	2,52	-13 560	-45,32
Salaires et Traitements	296 342	25,08	315 892	26,59	-19 550	-6,19
Charges sociales	121 361	10,27	119 329	10,04	2 032	1,70
Amortissements et provisions	25 170	2,13	19 381	1,63	5 789	29,87
Autres charges						
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 274 433</b>	<b>107,86</b>	<b>1 330 373</b>	<b>111,99</b>	<b>-55 940</b>	<b>-4,20</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>46 273</b>	<b>3,92</b>	<b>-7 769</b>	<b>-0,65</b>	<b>54 042</b>	<b>-695,60</b>
Opérations faites en commun						
Produits financiers	3 711	0,31	5 230	0,44	-1 519	-29,05
Charges financières	36		43		-6	-14,63
<b>Résultat financier</b>	<b>3 674</b>	<b>0,31</b>	<b>5 187</b>	<b>0,44</b>	<b>-1 513</b>	<b>-29,17</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>49 947</b>	<b>4,23</b>	<b>-2 582</b>	<b>-0,22</b>	<b>52 529</b>	<b>NS</b>
Produits exceptionnels	8 949	0,76	9 040	0,76	-92	-1,01
Charges exceptionnelles	2 867	0,24	1 723	0,15	1 144	66,38
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>6 082</b>	<b>0,51</b>	<b>7 317</b>	<b>0,62</b>	<b>-1 235</b>	<b>-16,88</b>
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées	6 275	0,53	33 798	2,84	-27 523	-81,44
Engagements à réaliser	53 080	4,49	11 548	0,97	41 532	359,67
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>9 223</b>	<b>0,78</b>	<b>26 986</b>	<b>2,27</b>	<b>-17 762</b>	<b>-65,82</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : A.D.E.C.A.S.O.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 836 978 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 9 223 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/02/2015 par les dirigeants de l'association.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 ans
- \* Matériel de transport : 4 ans
- \* Matériel de bureau : 4 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

## Notes sur le bilan

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 936	1 074	10 118	31 892
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>40 936</b>	<b>1 074</b>	<b>10 118</b>	<b>31 892</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	84 376	43 944		128 319
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 370	8 339		9 709
- Matériel de transport	22 670			22 670
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	62 291	13 182	11 187	64 286
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>170 707</b>	<b>65 464</b>	<b>11 187</b>	<b>224 983</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 867	18 400	2 867	18 400
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2 867</b>	<b>18 400</b>	<b>2 867</b>	<b>18 400</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>214 510</b>	<b>84 938</b>	<b>24 172</b>	<b>275 275</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 074	65 464	18 400	84 938
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>1 074</b>	<b>65 464</b>	<b>18 400</b>	<b>84 938</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	10 118	11 187	2 867	24 172
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>10 118</b>	<b>11 187</b>	<b>2 867</b>	<b>24 172</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 936	854	10 118	31 672
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>40 936</b>	<b>854</b>	<b>10 118</b>	<b>31 672</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	78 932	12 109		91 040
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 370	576		1 946
- Matériel de transport	16 314	5 668		21 982
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 193	5 964	11 187	44 970
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>146 809</b>	<b>24 316</b>	<b>11 187</b>	<b>159 938</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>187 745</b>	<b>25 170</b>	<b>21 306</b>	<b>191 610</b>

## Notes sur le bilan

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 237 357 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	18 400		18 400
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	191 049	191 049	
Charges constatées d'avance	27 908	27 908	
<b>Total</b>	<b>237 357</b>	<b>218 957</b>	<b>18 400</b>

Prêts accordés en cours d'exercice  
Prêts récupérés en cours d'exercice

	Montant
FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	321
PRODUITS À RECEVOIR	183 652
<b>Total</b>	<b>183 973</b>

## Notes sur le bilan

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 126 273 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 501	53 501		
Dettes fiscales et sociales	72 772	72 772		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>126 273</b>	<b>126 273</b>		

- (\*) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
 (\*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :  
 (\*\*) Dont envers Groupe et associés

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	53 501
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	26 470
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	11 911
AUTRES ORG.SOCIAUX À PAYER	1 689
<b>Total</b>	<b>93,571</b>

## Notes sur le bilan

## Charges constatées d'avance

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	27 908		
<b>Total</b>	<b>27 908</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<b>Total</b>			

## Notes sur le compte de résultat

1.2.1.1. Suivi des fonds dédiés

Suivi des fonds dédiés

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
FORMATION		7 891		1 200	9 091
OUTILS COLON/OUTI		7 583		22 898	30 481
MAINTENANCE MAM		10 085			10 085
FONDS SANS DROIT		35 036	6 275	27 642	56 403
INFORMATIQUE		990		1 340	2 330
<b>Total</b>		<b>61 585</b>	<b>6 275</b>	<b>53 080</b>	<b>108 390</b>

## Autres informations

Effectif moyen du personnel : 9 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		3	3	3
Employés		6	6	6
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
<b>Total</b>		<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 50 heures dont 961 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

## Autres informations

### Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	46 968
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	<b>46 968</b>

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode rétrospective sous le régime à prestations définies.

Le taux d'actualisation est de 15 % l'an.

Le taux d'évolution des rémunérations est de 1.50 % l'an.

Il n'y a pas de personnel mis à disposition.

Le montant de l'indemnité de départ à la retraite pour l'ensemble des salariés est égal à 46 968 €, se décomposant en 31 312 € bruts et 15 656 € de charges patronales.

Il n'y a pas d'engagement de pension à d'anciens dirigeants.

Il n'y a pas de prise en charge des cotisations mutuelle santé pour les salariés partis en retraite.



KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE  
2, allée de la forêt d'Halatte  
Bâtiment Alatum 2  
B.P. 20061  
60105 Creil cedex

Téléphone : +33 (0)3 44 55 97 00  
Télécopie : +33 (0)3 44 55 37 82  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**A.D.E.C.A.S.O.**

Rapport spécial du  
commissaire aux comptes sur  
les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des  
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

A.D.E.C.A.S.O.

2, rue Niepce

60200 Compiègne

*Ce rapport contient 2 pages*

Référence : GR/SL/LD



KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE  
2, allée de la forêt d'Halatte  
Bâtiment Alatum 2  
B.P. 20061  
60105 Creil cedex

Téléphone : +33 (0)3 44 55 97 00  
Télécopie : +33 (0)3 44 55 37 82  
Site internet : www.kpmg.fr

A.D.E.C.A.S.O.

Siège social : 2, rue Niepce  
60200 Compiègne

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### Conventions soumises à l'approbation de l'Organe Délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Creil, le 11 mai 2015

KPMG Audit Paris et Centre



Géraldine Roosen  
Commissaire aux Comptes

